

Réussir son compost

Il est primordial de surveiller son composteur. C'est pourquoi un(e) référent(e) est identifié(e) sur chaque site de compostage partagé. Vous pouvez le(la) solliciter pour lui faire part de vos remarques et observations.

Les usagers(ères) d'un composteur partagé s'engagent :
→ à apporter les déchets acceptés dans le composteur
→ à alterner les couches de broyat et de déchets de cuisine

1 On arrose !



Le mélange présent dans le composteur doit être homogène et reparti sur toute la surface. S'il est trop sec, n'hésitez pas à arroser le composteur ou à laisser le couvercle ouvert.

2 On brasse !



Lors de chaque apport, vous devez brasser vos déchets avec le broyat que vous ajoutez. Le compostage est un processus aérobie, la présence d'air est indispensable.

3 On transfère, et on laisse mûrir !



Quand le premier module est rempli, le(la) référent(e) de site organise un transvidage. La matière du module 3 est retirée pour un usage en jardinière ou en potager. Ce compost est aussi redistribué aux habitant(e)s utilisant le site ou mis à disposition de la commune concernée.

La matière contenue dans le premier module est vidée dans le 3^{ème} bac.

Biodéchets, quelles obligations ?

À partir du 1^{er} janvier 2024, tous les ménages devront trier leurs déchets biodégradables (déchets dégradables naturellement par des micro-organismes vivants) en les séparant du verre, des emballages ou du reste de la poubelle indifférenciée (l'article L541-21-1 du code de l'environnement).

30% de biodéchets peuvent être détournés des ordures ménagères par la pratique du compostage

Avec le compost, nourrissons le jardin, PAS LA POUBELLE !



Imprimé en UE. Ne pas jeter sur la voie publique.

Communauté de communes
Terres Toulouises

rue du Mémorial du Génie
CS 40 325 Écrouves
54 201 Toul CEDEX

03 83 43 23 76
contact@terrestouloises.com
www.terrestouloises.com

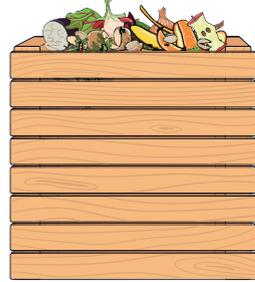
Je, tu, il ... Nous compostons partagé !



Tri/réduction des déchets, continuons ensemble !

Comment ça s'organise ?

Un site de compostage collectif se met en place en extérieur. Il est composé de **trois modules** : transformation, stockage et maturation.



1 Bac de compostage

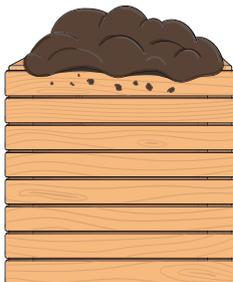
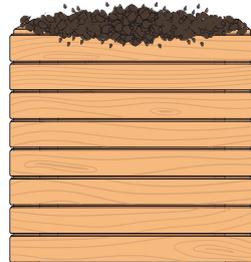
Je vide mes biodéchets dans le bac de compostage et je les recouvre.

Attention ! Il ne faut pas ajouter d'autres déchets.

2 Réserve de broyat

Je prends le broyat pour l'ajouter au bac de compostage.

Constitué de morceaux de bois concassés (ou ligneux), le broyat améliore le processus de compostage.



3 Compost en maturation

Du repos et du temps seront nécessaires pour obtenir un bon compost.

Les déchets à mettre dans le bac de compostage :



Peaux/pelures de fruits
(y compris agrumes)



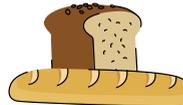
Coquilles d'œuf,
de noix, de noisettes



Épluchures
de légumes



Légumes
et fruits gâtés



Pain



Restes de repas
cuits et crus



Restes de viande,
de poissons,
de crustacés
(pelures de crevettes)



Croûtes
et restes
de fromage



Marc de café,
de thé, avec filtre papier



Bouquets de
fleurs fanées



Plantes fanées
sans pot
(plante avec terre et racines)



Mouchoirs
et essuie tout

Les déchets à ne pas mettre dans le bac de compostage :



Sacs
plastiques



Crottes
de chien



Litières



Capsules en
aluminium



Huiles de friture
usagées

Déchèterie

Et après ? On en fait quoi ?



→ Quand le compost est frais

Il a moins de six mois de transformation et de maturation.

Brun clair, il contient des éléments grossiers, peu décomposés et visibles.

Le compost frais est à utiliser en paillage, sur 5 cm sur terre, ou au pied des arbres.

Le compost frais ne doit pas être incorporé immédiatement.



→ Quand le compost est mûr

Il a huit mois ou plus de transformation et de maturation, Il est brun foncé et ne contient pas d'éléments grossiers visibles.

Le compost mûr est à utiliser en amendement organique à épandre en couches minces et à incorporer par griffage léger (semis ou regarnissage de gazon).

Le compost mûr est à utiliser en support de culture. Toujours en mélange (1/3 de compost pour 2/3 de terre ou de terreau) pour le repotage, les plantations, les semis, au potager, au verger, dans les massifs et jardinières.